



Enseignants de l'Unsa

Un syndicat de la maternelle au lycée

Syndicat des Enseignants de l'UNSA - 67 cours
Lieutaud - 13006 Marseille - 0972381917 ou
0972381950

Lettre académique du SE-Unsa

(collèges-lycées)

avril

Sommaire :

- 1- Mutations « inter » 2013 : premier bilan !
- 2- Egalité des sexes : l'implication de l'Education Nationale
- 3- Mutations « intra » : fin de la 1^{ère} étape
- 4- Enseignants d'EPS : devenir certifié, une urgence !
- 5- Loi Carle : le Se-Unsa pour l'abrogation !
- 6- 1er mai 2013, agir ensemble pour l'emploi : communiqué commun CFDT, CFTC, UNSA
- 7- Notation des professeurs agrégés affectés dans l'enseignement supérieur
- 8- Lectures : des collègues nous conseillent...

Congrès de Marseille du Se-Unsa du 3 au 5 avril :
trois jours de débats, de réflexion, d'échanges...
Un projet syndical !...



1) Mutations « inter » 2013 : premier bilan !

Pour la rentrée scolaire 2013, environ 25000 collègues du 2nd degré (certifiés, agrégés, PLP, CPE ou professeurs d'EPS) dont 8000 stagiaires ont participé aux mutations. Il faut noter que seulement 40 % des participants titulaires (donc non obligatoires) obtiennent une mutation.

Ce mouvement a été marqué par quelques nouveautés : les périodes de disponibilité pour suivre le conjoint et congé parental sont dorénavant comptabilisées en partie comme temps de séparation et les stagiaires peuvent prétendre à une année de séparation. A noter également une avancée pour les ex AED et MI-SE. Ils bénéficient maintenant de la bonification de 100 points quelque soit le concours passé. Ces nouvelles dispositions devront faire l'objet d'une analyse plus pointue quant à leur impact sur le mouvement inter.

Le maintien de la communication du projet par le ministère continue à déstabiliser de nombreux collègues. Le SE-Unsa a rappelé son désaccord avec cette méthode !

Malgré des efforts budgétaires notables, il y a encore des indicateurs inquiétants : les reconversions de STI et les mouvements de certaines disciplines (Technologie, Art Plastiques ou Eco-Gestion par exemple) sont quasiment paralysés. Le mouvement reste très difficile dans certaines 'petites' disciplines chez les PLP, laissant certains collègues dans des situations personnelles dramatiques. Il en va de même pour les CPE et en EPS qui voient leur situation bloquées pour bon nombre d'académies malheureusement...Concernant les capacités d'accueil, nous dénonçons l'absence de dialogue social en amont des commissions.

Alors, où est le changement ? D'abord, dans le ton et la méthode employés par les responsables de la DGRH. Les avis du SE-UNSA sont pris en compte, le MEN cherche réellement à solutionner les difficultés des collègues que nous relayons. Au prix de quelques négociations souvent âpres, le SE-UNSA a réussi à obtenir des capacités d'accueil supplémentaires, y compris sur des académies où les candidats sont nombreux comme à Bordeaux, Montpellier ou Rennes.

Par contre, sur Nancy-Metz, la Guadeloupe ou la Martinique, le ministère a systématiquement opposé un « feu rouge » à toutes les demandes.

Le SE-UNSA continuera à œuvrer pour un mouvement plus équitable, plus harmonieux entre les académies en gommant les disparités qui existent. Le respect du droit à mutation des enseignants est à ce prix ! **Nous demandons un bilan de ce mouvement inter 2013 et une mise à plat pour une réelle gestion prévisionnelle des emplois.**

2) Egalité des sexes : l'implication de l'Education Nationale

Les inégalités de notre société reposent sur nos conceptions, nos stéréotypes. L'Education Nationale a un rôle important à jouer. C'est pour cela que les ministres de l'Éducation Nationale et des Droits des femmes lancent, dès la rentrée 2013, un grand chantier pour l'égalité entre les filles et les garçons.

Cette convention se décline en 3 champs d'action :

La transmission d'une culture de l'égalité entre les sexes

En primaire : création d'un outil pédagogique « l'ABCD de l'égalité » qui permettra la déconstruction

des stéréotypes de genre.

Au collège et au lycée : des actions de sensibilisation, de lutte contre le harcèlement et les violences sexistes, d'éducation au respect et à l'égalité seront proposées et réalisées en lien avec les acteurs associatifs et l'agence du service civique.

Formation des enseignants : création d'un module spécifique dans la formation initiale et continue.

L'engagement pour la mixité dans toutes les filières de formation

Dès la 6^{ème}, mise en œuvre de parcours d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel dans le but d'assurer la mixité et l'égalité d'accès aux formations et aux métiers. Cette disposition sera accompagnée de la création d'un site de l'Onisep : « objectif égalité ».

La promotion du respect mutuel entre les sexes

Un plan d'action sera présenté fin décembre afin d'assurer et d'accompagner la mise en œuvre effective des 3 séances d'éducation sexuelle prévues par la circulaire du 17 février 2003 qui sera par ailleurs actualisée. La question de la sexualité sera abordée sur plusieurs plans : biologique, psychologique, éthique, social et culturel.

Le Se-Unsa ne peut que se satisfaire de cette initiative car l'École de la République doit promouvoir concrètement l'égalité des chances. Reste à les mettre en œuvre réellement, pour contribuer ainsi à l'évolution nécessaire des mentalités.

3) Mutations « intra » : fin de la 1^{ère} étape

Vous avez été très nombreux à nous contacter des quatre coins de l'académie, de France et même du monde. Nous avons essayé de vous conseiller au mieux et le plus rapidement possible. Le nombre de questions posées, d'interrogations sur les démarches et le barème démontre que le mécanisme des mutations comporte encore de nombreux pièges, une foule d'obscurités et une multitude d'impasses qui risquent à l'arrivée de coûter cher à ceux qui sont passés à côté de la bonne information.

Nombre d'entre vous nous ont envoyé leur dossier avec vœux, barèmes et situation familiale. Que ceux qui ne l'ont pas fait, n'hésitent pas le faire. Nous suivrons jusqu'à la nomination chaque dossier. Nous vous rappelons que l'affichage des barèmes sur SIAM se fera le mardi 14 mai 2013 et que vous pouvez contester ce barème jusqu'au 21 mai.

Le calendrier 2013 (suite) ...

Vendredi 12 avril	Date limite de retour des confirmations de demandes, signées et accompagnées des pièces justificatives
Mardi 14 mai	Affichage des barèmes (contestation possible jusqu'au 21 mai)
Mardi 21 mai	Groupe de travail postes à compétences requises
Mercredi 22 et vendredi 24 mai	Groupes de travail vérification des barèmes précédé d'un temps de travail consacré à l'étude des priorités au titre du handicap

A partir du 19 juin	Affichage et communication des résultats du mouvement au fur et à mesure de la tenue des formations paritaires
Du vendredi 21 au vendredi 28 juin	Saisie sur une nouvelle application académique des vœux de préférences pour les TZR
Vendredi 28 juin	Examen des révisions d'affectation

4) Enseignants d'EPS : devenir certifiés, une urgence !

Lors de son congrès de Marseille, le SE-Unsa a réaffirmé sa différence en demandant l'intégration des enseignants d'EPS dans le corps des certifiés et l'abaissement de leurs horaires de service à 18 heures. Pourquoi, en effet, continuer à en faire des enseignants à part ?

Initialement sous la responsabilité du Ministère de la Jeunesse et des Sports, les enseignants d'EPS n'ont rejoint l'Education nationale qu'en 1981. Leur intégration dans le corps des certifiés marquerait enfin leur reconnaissance définitive. Elle permettrait aux 30 000 enseignants d'EPS de bénéficier des mêmes droits que leurs collègues du 2d degré, notamment en matière de rémunération des heures supplémentaires.

Le SE-Unsa réaffirme également son attachement à l'investissement des professeurs dans le sport scolaire, véritable trait d'union entre EPS et sport fédéral. C'est la raison pour laquelle il propose une organisation du service des enseignants d'EPS comprenant 16 heures de cours et 2 heures d'animation sportive. Ces 2 heures de « forfait Unss », parties prenantes des obligations de service, permettraient de contribuer au développement du sport scolaire.

Pour le SE-Unsa, ces évolutions sont indispensables pour acter l'amélioration des conditions de travail des enseignants d'EPS et reconnaître enfin pleinement cette discipline comme à part entière. Cette nouvelle étape vers l'égalité doit être franchie. La refondation passe aussi par cette évolution.

5) Loi Carle : le Se/Unsa pour l'abrogation !

Les enseignants du SE-Unsa, réunis en congrès à Marseille le 5 avril 2013, exigent l'abrogation des articles L.442-5-1 et L.442-5-2 du Code de l'Éducation. L'examen par le parlement de la loi de Refondation de l'École est le moment opportun pour supprimer les dispositifs issus de la loi Carle.

Cette loi fixe les conditions dans lesquelles les communes doivent honorer les dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association. Elle impose, dépassant ainsi les seules obligations de la loi Debré, de financer la scolarisation des enfants d'une commune dans les écoles privées d'une autre commune.

C'est un dispositif injuste

L'usager peut, sans accord préalable, imposer à la collectivité le financement de la scolarité de ses enfants dans toutes les écoles privées hors de sa commune de résidence. En revanche, la scolarisation dans une école publique hors de la commune de résidence, nécessite un accord préalable du maire.

C'est un dispositif qui privilégie la logique libérale et organise la concurrence

Le choix individuel de familles souhaitant scolariser leurs enfants dans une école privée s'impose à la collectivité. On instaure ainsi une relation marchande usager/commune. La logique du « chèque éducation » se trouve confortée, faisant primer l'intérêt particulier sur l'intérêt général.

C'est un dispositif qui met en péril les finances de nombreuses communes

Ces dépenses sont contraintes. Le contribuable se voit dans l'obligation de payer pour la fuite des élèves vers le privé dans une autre commune au détriment du maintien ou de l'ouverture d'une école publique dans la sienne.

C'est un dispositif qui ôte tout pouvoir d'appréciation aux maires

Le financement est automatique. Aucun accord préalable n'est exigé. Même dans le cas de communes où existe une école publique, les conditions posées sont impossibles à vérifier par le maire.

Mesdames et Messieurs les parlementaires, vous avez la possibilité, à l'occasion du débat sur la loi de la Refondation de l'École d'abroger ces articles du code de l'Éducation. Ainsi, en mettant un terme à des années de favoritisme des écoles privées, vous montrerez tout votre attachement à l'École de la République.

6) 1^{er} mai 2013, agir ensemble pour l'emploi : communiqué commun CFDT, CFTC, UNSA

La CFDT, la CFTC et l'UNSA ont décidé d'agir ensemble, dans un cadre clair, le 1er mai, fête internationale du travail. Elles veulent, ce jour-là, exprimer leur solidarité et leur soutien aux travailleurs qui, partout dans le monde, n'ont pas accès aux droits fondamentaux, ne peuvent s'exprimer et s'organiser librement. Elles rappellent leur engagement en faveur de la paix et de la démocratie partout dans le monde.

Elles réaffirment le besoin de politiques européennes qui donnent véritablement la priorité à l'emploi et à la réduction des inégalités. Il faut mettre un terme aux politiques d'austérité aveugle qui provoquent chômage, précarité et montée des replis nationaux et des populismes.

Ces priorités sociales et de développement économique durable doivent être aussi celles de notre pays. Les organisations syndicales doivent en faire leur priorité. C'est le sens de notre engagement et de notre soutien à l'accord Emploi et Sécurisation Professionnelle du 11 janvier 2013 en cours de débat parlementaire et à la loi qui le transpose.

Dans un contexte où sont engagées des réformes du marché du travail dans de nombreux pays européens, cet accord montre que l'action syndicale et le dialogue social permettent d'obtenir des résultats, de construire des solutions face à la crise. C'est un point d'appui pour poursuivre et amplifier la mobilisation en faveur de la croissance et de l'emploi, en protégeant mieux les salariés.

La CFDT, la CFTC et l'UNSA appellent leurs militants, leurs adhérents, les salariés à participer aux initiatives communes qu'elles organisent dans les territoires le 1er mai 2013.

7 - Notation des professeurs agrégés affectés dans l'enseignement supérieur

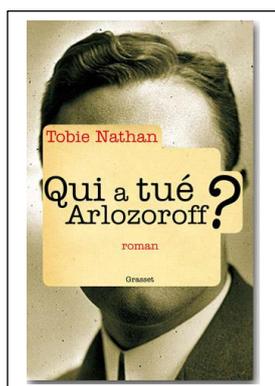
Professeurs agrégés de classe normale	Cadre indicatif de notation	
	Échelon	Note minimale
1,2,3	74	82
4	74	85
5	77	87
6	79	89
7	81	91
8	84	93
9	86	95
10	89	97
11	91	100

La note de service n° 2013-051 du 9-4-2013 précise la procédure pour la notation des professeurs agrégés affectés dans l'enseignement supérieur. L'article 12 du statut particulier de ces professeurs prévoit en effet, qu'ils font l'objet d'une notation annuelle, arrêtée par le ministre selon une cotation de 0 à 100 sur proposition du chef d'établissement auprès duquel ils exercent leurs fonctions. Le dispositif de notation mis en place les années précédentes, via l'utilisation de l'application informatique « Notasup », est reconduit. La procédure de notation s'effectue selon une grille nationale (*voir ci-contre pour les agrégés classe normale*)... Pour plus d'information, consulter le BO du 13 avril 2013



8 - Lectures : des collègues nous conseillent :

✓ Qui a tué Arlozoroff ? de Tobie Nathan, mai 2010, chez Grasset :



Qui a tué Arlozoroff ? Cette expression permet de dire encore aujourd'hui en Israël qu'une question est sans réponse. Pourtant l'ethnopsychiatre et romancier, Tobie Nathan mène une enquête documentée avec brio et minutie de Tel Aviv à Berlin.

Arlozoroff aurait pu être le premier chef d'Etat d'Israël s'il n'avait été assassiné le soir du 16 juin 1933 sur une plage de Tel Aviv. Personnage politique de premier plan dans la Palestine mandataire

des années 30, c'est un sioniste de gauche qui se démène déjà pour faire sortir les Juifs d'Allemagne menacés par l'ascension nazie.

Haïm Arlozoroff, c'est aussi l'histoire d'une passion amoureuse de jeunesse avec une certaine Magda Friedlander ou Magda Quandt. Lui russe et juif, elle, allemande et catholique. Relation improbable, amour impossible entre deux êtres que tout oppose. Si Tobie Nathan remonte jusqu'à cette histoire de jeunesse, c'est parce que la jeune Magda deviendra la future Madga Gobbels, l'épouse de l'inventeur de la propagande nazie, celle qui se vivra comme la déesse d'un troisième Reich purifié et finira par tuer ses cinq enfants avant de se suicider dans le Bunker d'Hitler en 1945.

Alors qui a tué Arzoloff ? Un seul indice : l'assassin maîtrisait très mal l'hébreu !

- ✓ **« Causette », magazine mensuelle :** Résurgence du féminisme des années 1970 ? Une preuve surtout que la cause féminisme a encore de très nombreuses raisons d'exister et de se faire entendre. Fondée par une maison d'édition indépendante (*les Editions Gynéthic*) en janvier 2009, le magazine propose enquêtes, interviews, portraits avec un humour décalé et un ton transgressif. Tiré chaque mois à 150 000 exemplaires, la revue arbore chaque mois en exergue sa devise : « plus féminine du cerveau que du capiton ». Alors, « Causette », un petit vent de fraîcheur pour sortir de la morosité de nos quotidiens et hebdo habituels ? Certainement !



Bien à tous,
Philippe PEYRONNIN
Philippe.peyronnin@wanadoo.fr
Responsable académique
Collèges/lycées
0685880472

Suivez nous sur notre [site internet](#) / Site [national](#)
Soyez solidaire, n'hésitez pas à nous [rejoindre](#)



Dans le cadre de son [agenda 21](#), le SE-Unsa vous invite à n'imprimer ce message qu'en cas de nécessité.

